

## L'étang des Panses

Départ : **ARGENVILLIERS**

Arrivée : **ARGENVILLIERS**

Niveau : **Moyen**

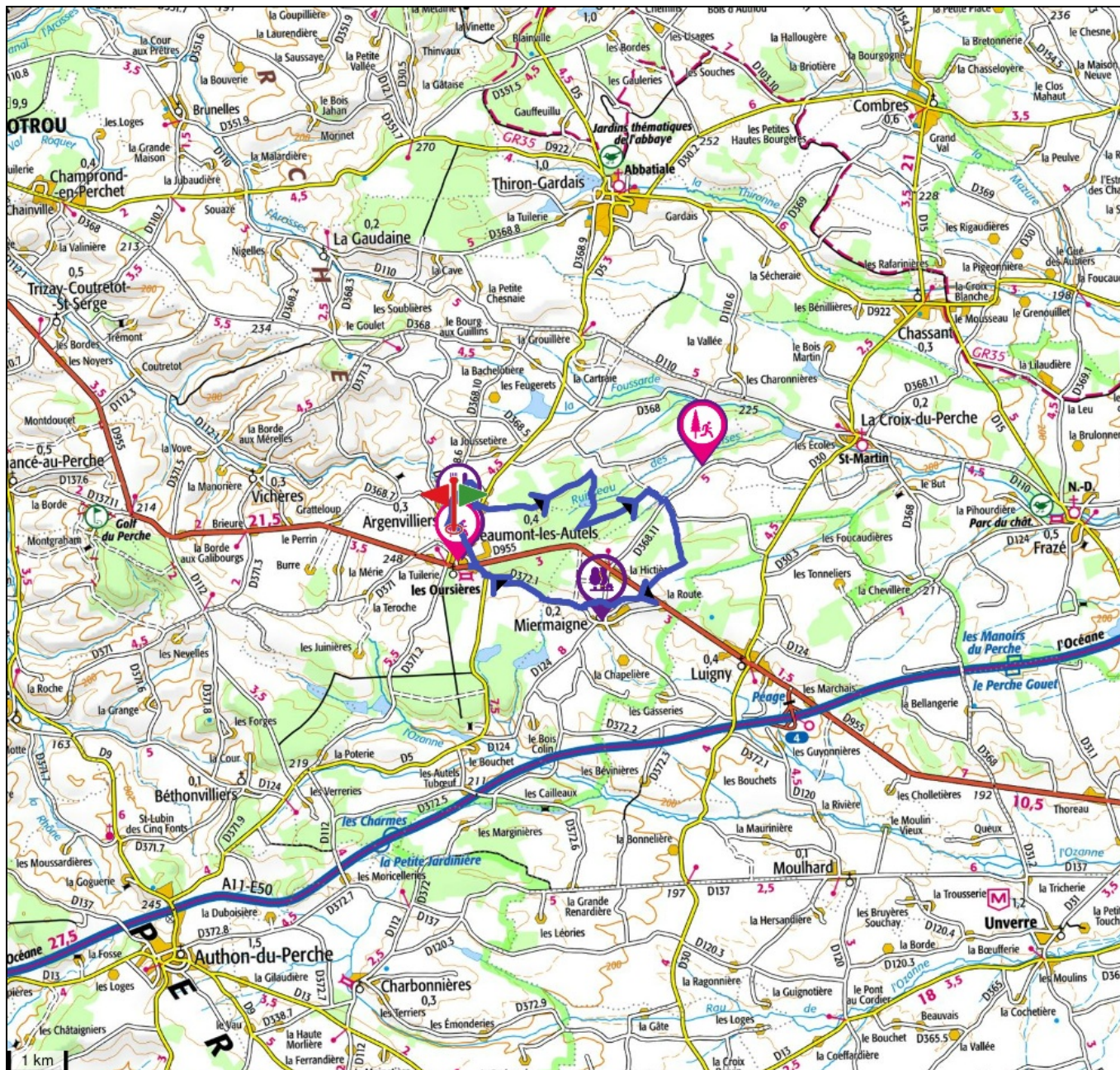
Note : ★★★★★

Durée moyenne : **3:10**

Longueur : **12,53 km**

Dénivelé positif : **166 m**

Dénivelé négatif : **-175 m**



## DESCRIPTION DU CIRCUIT

L'étang de Panses se dévoile le long d'un sentier où il n'est pas rare de croiser quelques animaux de la forêt. Après la forêt, vous découvrirez les essences fruitières percheronnes au verger conservatoire de Miermaigne ; à la mi-novembre vous pourrez participer à la Fête de la pomme. PR Labellisé FFRandonnée avec le concours du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir. Suivre le balisage jaune. Argenvilliers : église Saint Pierre, voûte lambrisée - Beaumont-les-Autels : château dans le style des châteaux de la Loire, manoir de La Grand'Maison, château de l'Ozanne, manoir de Caillaux, boisements des Panses (ZNIEFF) - Miermaigne : verger conservatoire

## DÉTAIL DE VOTRE RANDO

ARGENVILLIERS - Départ : Place de la salle intercommunale.

Descendre à gauche. Au stop, tourner à gauche par la rue Comtesse de Mons. Après le lavoir, tourner à droite en direction de la Berthe et suivre le chemin jusqu'à la route.

1 km : Tourner à droite et traverser le hameau de la Tubenie. Avant les dernières maisons, prendre le chemin à droite (parfois barré par une chaîne). Après 300 mètres, quitter le chemin et monter à gauche vers la route.

1,4 km : Traverser la D 5 (prudence) et prendre la direction des Bretelleries. Suivre le chemin forestier pendant 2 km (chemin humide).

3,4 km : Tourner à droite pour continuer en forêt et longer l'étang des Panses.

4,3 km : A la fourche, tourner à gauche. Passer devant la maison forestière et continuer tout droit.

5,6 km : Après les maisons, tourner à droite. Prendre à gauche la D 36811 pendant 50 mètres, puis tourner à droite vers la Forêt. Continuer tout droit par le chemin principal.

7,2 km : A la lisière du bois, tourner à droite.

8 km : Traverser la D 955 (prudence). Suivre la petite route en face (table de pique-nique). Laisser le hameau de la Hictière à droite et continuer par le chemin à droite.





9 km : Traverser la D 36811 et descendre le chemin creux. Au carrefour suivant, tourner à droite et suivre la petite route.

11,4 km : Au croisement avec la D 5, tourner à droite vers Beaumont-les-Autels. Traverser la D 955 (prudence) pour emprunter en face le passage interdit aux véhicules à moteur.

12 km : Au château d'eau, descendre à droite. A l'intersection avec la route de Thiron-Gardais, tourner à gauche pour rejoindre la salle intercommunale.

12,5 km : Arrivée.

## INFOS PRATIQUES À PROXIMITÉ

	<b>Centre équestre</b>
<b>LA FERME DES MURS</b> 1, lieu dit les murs 28480 MIERMAIGNE	02 37 49 40 12 / 06 95 93 45 28 <a href="http://www.lafermedesmurs.fr">www.lafermedesmurs.fr</a>
	<b>A faire</b>
<b>La Ferme des Murs</b> La Ferme des Murs 28480 MIERMAIGNE	06 95 93 45 28 <a href="http://lafermedesmurs.fr">http://lafermedesmurs.fr</a>
<b>LA FERME DES MURS</b> 1, lieu dit les murs 28480 MIERMAIGNE	02 37 49 40 12 / 06 95 93 45 28 <a href="http://www.lafermedesmurs.fr">www.lafermedesmurs.fr</a>
	<b>Activité pleine nature</b>
<b>LA FERME DES MURS</b> 1, lieu dit les murs 28480 MIERMAIGNE	02 37 49 40 12 / 06 95 93 45 28 <a href="http://www.lafermedesmurs.fr">www.lafermedesmurs.fr</a>
<b>Moniteur/Guide de Pêche Diplômé en Eure et Loir</b> 4 ruelle au coq 28480 BEAUMONT-LES-AUTELS	06 26 53 84 76 / 02 37 53 30 82 <a href="http://www.eureetloirguidagepeche.e-monsite.com">http://www.eureetloirguidagepeche.e-monsite.com</a>
	<b>Restauration</b>

<b>Le Perch'oir</b> 4 bis Route de Thiron 28480 ARGENVILLIERS	09 52 02 50 68 / 06 82 95 21 49
<b>Restaurant de la Halle</b> 5 place de la Halle 28480 BEAUMONT-LES-AUTELS	02 37 29 43 92
 <b>Site naturel</b>	
<b>Vergers conservatoire de Miermaigne</b> Mairie 28480 MIERMAIGNE	02 37 29 43 62 / 02 37 29 45 01

## BALISAGE DES SENTIERS

Selon les types de pratiques, certains circuits sont balisés dans un sens, d'autres dans les deux sens. Les circuits nature ne sont pas balisés. Pour plus d'informations sur le balisage, consultez la page [randonnees.eurelien.fr/le-balisage](https://randonnees.eurelien.fr/le-balisage)

## CHARTRE DU RANDONNEUR

Les circuits à pied, à VTT et à cheval empruntent des chemins et sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. A ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils présents sur la page [randonnees.eurelien.fr/la-charte](https://randonnees.eurelien.fr/la-charte)